

Motion du Département de psychologie sociale et du Laboratoire de psychologie sociale d'Aix-Marseille Université

**Pour une université fondée sur le dialogue, la proportionnalité et le respect des
mobilisations collectives**

Le Département de psychologie sociale et le **Laboratoire de psychologie sociale d'Aix-Marseille Université** expriment leur vive opposition aux interventions des forces de l'ordre sur le campus Schuman, à Aix-en-Provence, les 2 et 7 octobre 2026, ayant conduit à l'évacuation d'étudiantes et d'étudiants de leur lieu d'études, dans le contexte des mobilisations en cours.

L'université doit demeurer un espace de **formation, de recherche, de débat, de pensée critique et d'expression collective**. Les désaccords, les revendications et les mobilisations doivent pouvoir y trouver leur place et être traités par le dialogue et la concertation, non par le recours à la force et à la répression.

En tant qu'enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs en psychologie sociale, nous tenons à rappeler que les mobilisations collectives ne peuvent être réduites à des « comportements perturbateurs » ou à des « problèmes d'ordre public ». **Les recherches en psychologie sociale des foules et des relations intergroupes montrent** que ces situations sont façonnées par les interactions entre les groupes mobilisés et les institutions. Une réponse perçue comme indiscriminée, **injuste ou disproportionnée** peut renforcer la défiance et contribuer à l'escalade des tensions (Stott et al., 2026 ; Drury et al., 2026) ; à l'inverse, le dialogue, la proportionnalité et la reconnaissance des droits peuvent favoriser leur désescalade et la régulation collective. Ainsi, les travaux scientifiques disponibles rappellent que les modalités de réponse institutionnelle influencent la perception de légitimité, les relations entre les groupes et la dynamique des tensions.

La répression n'est donc pas une réponse neutre : selon ses modalités et le contexte dans lequel elle intervient, elle peut contribuer à exacerber les conflits qu'elle prétend résoudre. **Ces connaissances, que nous produisons, transmettons et discutons dans nos enseignements**, nous conduisent à souligner la **responsabilité particulière des institutions universitaires** dans la manière dont elles accueillent et traitent les expressions de contestation.

L'exigence de sécurité ne saurait être invoquée **abusivement pour justifier la banalisation du recours aux forces de l'ordre** et aux mesures coercitives dans un

espace dont la vocation même est de favoriser l'autonomie intellectuelle, la réflexion critique et le débat contradictoire.

En conséquence, le Département de psychologie sociale demande :

- Que le recours aux forces de l'ordre ne soit pas utilisé comme mode ordinaire de gestion des mobilisations étudiantes et ne puisse intervenir qu'en dernier ressort, sur la base d'une évaluation circonstanciée, ciblée et proportionnée des risques pour les personnes et les biens.
- Que soient privilégiés, avant toute intervention coercitive, des espaces de dialogue effectif avec les étudiantes, les étudiants et les personnels, dans le respect de leurs droits à l'expression, à la réunion et à la mobilisation.
- Que soient désignés des interlocuteurs institutionnels clairement identifiés, accessibles et susceptibles de favoriser la médiation, la désescalade et la recherche de solutions concertées.
- Que les libertés académiques, les libertés d'expression, les droits de réunion et de mobilisation, ainsi que la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire, soient pleinement respectés.

Le désaccord et la conflictualité ne sont pas des anomalies de la vie démocratique : ils en sont des dimensions constitutives. La légitimité d'une institution ne repose pas uniquement sur sa capacité à faire respecter des règles ; elle dépend également de sa capacité à reconnaître les désaccords, à entendre les revendications, à justifier ses décisions et à permettre l'expression des conflits dans un **cadre respectueux** des droits de chacune et chacun.

Le Département de psychologie sociale et le Laboratoire de psychologie sociale réaffirment leur attachement à une université ouverte, démocratique, fondée sur le dialogue et respectueuse de ses étudiantes, de ses étudiants et de l'ensemble de ses personnels.

Références bibliographiques

Drury, J., Ball, R., Alexandre, J. C., Hart, N., Saunders, K. R. K., Acar, Y. G., Bauld, L., Cox, D., Cox, S., Hoerst, C., Hope, M., Michie, S., Neville, F., Ntontis, E., Radburn, M., Reicher, S., Stott, C., Templeton, A., Vestergren, S., & Wild, R. (2026). Understanding the 2024 Summer Riots in the UK: Three Case Studies. *Journal of Community and Applied Social Psychology*, 36(2), e70239. <https://doi.org/10.1002/casp.70239>

Stott, C., Hassan, S., Mabry, D., Dyer, S., & Straub, K. (2026). The Columbus Model: Crowd Psychology, Dialogue Policing and Protest Management in the U.S.A. *Policing and Society*, 36(2), 155–177. <https://doi.org/10.1080/10439463.2025.2532546>

Motion adoptée à la majorité le vendredi 9 octobre 2026.